



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION

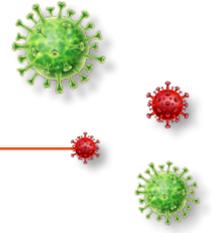
Covid-19

DÉCONFINEMENT
CORONAVIRUS


**SAPEURS
POMPIERS**
Ile & Vilaine

S'engagent!

pour la protection des personnels

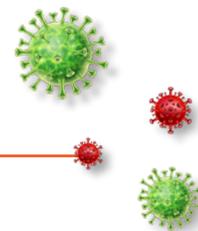


PRÉAMBULE

Le SDIS d'Ille et Vilaine a établi un guide relatif aux conditions de reprise d'activité dans le cadre des règles relatives à l'organisation de l'établissement pour le déconfinement progressif. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale définie au niveau national.

Le domaine de la formation est traité spécifiquement car, tout comme les missions opérationnelles, les mesures de distanciation sociale sont parfois irréalisables au regard des gestes à accomplir.

Ce guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire dans le cadre de toutes les activités de formation est complémentaire des dispositions déjà en vigueur. Il est destiné aux accompagnateurs de proximité et aux formateurs accompagnateurs. Les organisateurs de formation (chefs de CIS, services formations ou conseillers techniques départementaux) doivent s'assurer que ce guide est systématiquement porté à la connaissance des formateurs et ses consignes mises en œuvre avant toute action de formation (sessions de formation tronc commun, emploi de spécialité, FMPA CIS...).



SOMMAIRE

DISPOSITIONS GENERALES

- 1** Mesures communes à appliquer au début chaque début de formation
- 2** Critères d'occupation des locaux
- 3** Utilisation des sites conventionnés
- 4** Gestion des flux
- 5** Protocole de prise en charge d'un formateur ou stagiaire symptomatique COVID
- 6** Nettoyage et désinfection des locaux
- 7** Gestion des lots de formation
- 8** Gestion de la restauration

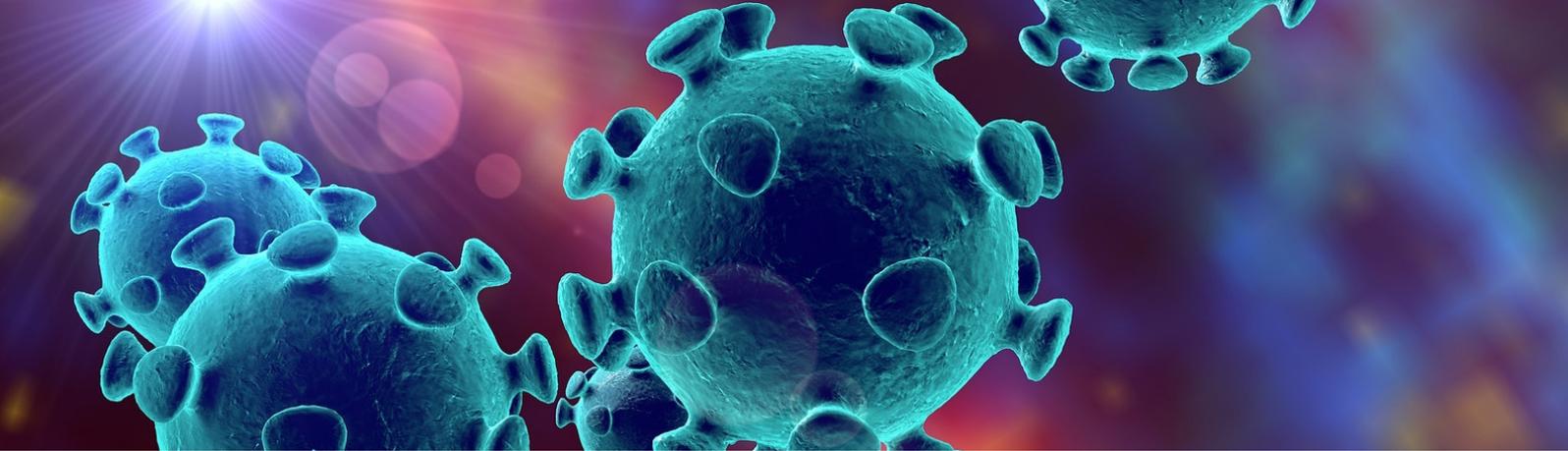
DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 9** Dispositions spécifiques pour formations SAP
- 10** Dispositions pour formations INC
- 11** Dispositions pour activités PLG
- 12** Dispositions directs pour activités IBNB

ANNEXES

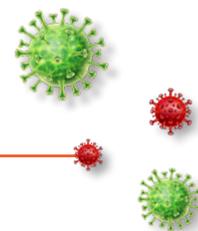
N 1 - Composition d'un lot formation « COVID »

N 2 - Nettoyage et désinfection des masques ARI



DISPOSITIONS GÉNÉRALES





DISPOSITIONS GENERALES

1 MESURES COMMUNES À APPLIQUER AU DÉBUT DE CHAQUE DE FORMATION

Au début de chaque formation, l'organisateur de formation et le responsable pédagogique se chargent d'informer tous les stagiaires et formateurs des mesures générales et spécifiques (en fonction du lieu de stage et du type de formation). La convocation invite les stagiaires et les formateurs à se munir d'un masque barrière et d'attendre l'organisateur de formation à l'extérieur des locaux. A l'ouverture de la formation, les éléments suivants sont énoncés :

- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) est systématique à chaque entrée et à chaque sortie de la salle. De même, il est nécessaire après chaque action (manipulation de matériels, toilettes, repas, pause...). Se sécher les mains avec une lingette à usage unique et la jeter dans une poubelle. Le port de colifichets (bagues et bracelets) nécessite une vigilance particulière.

- **Port du masque barrière :**

- **L'application des mesures barrières et des règles de distanciation demeure la règle d'usage.**

- Si malgré la mise en place de l'ensemble de ces mesures, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être garanti, le port du masque barrière devient alors obligatoire.

- Le port du masque barrière fourni par le SDIS 35 est à prioriser. Un lot spécifique pour les stages est mis à disposition des stagiaires et des formateurs

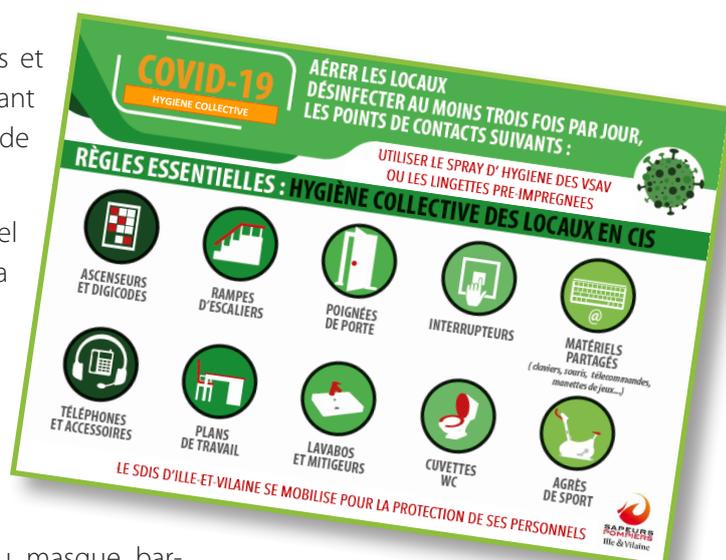
- Ainsi durant les phases statiques de formation en salle ou en extérieur, le formateur pourra autoriser le retrait du masque.

- A l'opposé, les phases de déplacement ou certaines phases pratiques de mise en situation, le formateur ordonnera le port du masque.

- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche
- Si les stagiaires sont porteurs de la barbe ou de la moustache, elle devra être taillée au plus juste. Les cheveux longs doivent être attachés
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable
- Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade
- Maintenir une distance physique d'au moins 1 mètre en dehors des gestes techniques à effectuer dans le cadre de manœuvres en binômes
- Aérer régulièrement (maximum 3 heures) les locaux fermés pendant 15 minutes



- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires (minimum avant déjeuner, après déjeuner et à la fin de la journée de formation)
- Ne pas apporter d'EPI incendie ou de matériel opérationnel en salle de cours afin de limiter la contamination manuportée
- Ne porter les gants que sur consigne du formateur : le lavage des mains reste la priorité
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID 19
- Covoiturage autorisé sous réserve du port du masque barrière par les occupants du véhicule. Le véhicule doit rester aéré (fenêtres ouvertes partiellement) et le poste de conduite doit être systématiquement désinfecté.
- Strict respect du plan de circulation défini par l'organisateur du stage afin d'éviter le croisement des flux et la contamination des locaux non nécessaires à la formation



2 CRITÈRES D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) fixe un critère d'occupation maximale à 4 m² par personne dans les locaux. Ce critère doit garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne dans toutes les directions, dans la plupart des cas. Ces distances pourront être diminuées ponctuellement en fonction de l'activité commandée par la pédagogie

Dans une salle de formation, il convient de déduire de la surface de référence le mobilier présent (meubles et tables). Par exemple, une salle de formation de 50 m² contenant 10 tables (1 m² par table) pourra accueillir $(50-10) / 4 = 10$ personnes y compris le ou les formateurs. L'aire d'évolution du formateur pourra être matérialisée au sol.

Dans le cadre des mises en situation professionnelles dans des locaux, la surface par agent peut être augmentée afin d'éviter les contacts dus aux déplacements des formateurs et stagiaires.

La traduction de ce principe impose que l'organisateur de formation (chef CIS, service formation, conseiller technique départemental...) identifie la surface du local de la séance de formation afin de définir en amont l'effectif maximal de personnels (stagiaires et formateurs).

Un stage peut être organisé dans un CIS en respectant les conditions minimales suivantes :

- Possibilité de dissocier les flux entre stagiaires et personnels du CIS
- Calage des modalités d'accueil du site entre le chef de CIS et l'organisateur de formation
- Etablissement d'un balisage au sein du CIS pour différencier l'utilisation des espaces

Les effets vestimentaires introduits dans la salle de formation doivent être limités au strict nécessaire. Les tenues de feu resteront entreposées dans leur sac de transport dans le véhicule. Sur le site du centre de formation départemental, le vestiaire pourra être utilisé selon les consignes fournies par l'organisateur de formation.



3 UTILISATION DES SITES EXTÉRIEURS CONVENTIONNÉS

De manière générale, les organisateurs de formation devront éviter d'utiliser des sites d'exercice chez des tiers. En cas de nécessité, l'accord formalisé du propriétaire est requis et le site ne devra pas être occupé par d'autres personnes extérieures durant la mise en situation professionnelle.

Les mêmes procédures de protection et de désinfection mises en œuvre au sein des locaux du SDIS 35 devront également être effectuées sur les sites conventionnés.

4 GESTION DES FLUX

Des plans de circulation doivent être mis en œuvre pour garantir le respect de la distanciation physique minimale avec l'objectif d'éviter au maximum les croisements. Le principe de la « marche en avant » est à privilégier. Si les locaux ne permettent pas cette mise en œuvre, l'organisateur de formation mettra en place une organisation de travail permettant de séquencer les flux.

Ces plans préciseront au minimum l'entrée du site, la sortie (différenciée si possible), l'emplacement des sanitaires hommes et femmes et l'emplacement des matériels de nettoyage et de désinfection utilisés pour l'action de formation.

Des balisages et des affiches pourront également être mis en place pour informer les personnels non stagiaires.

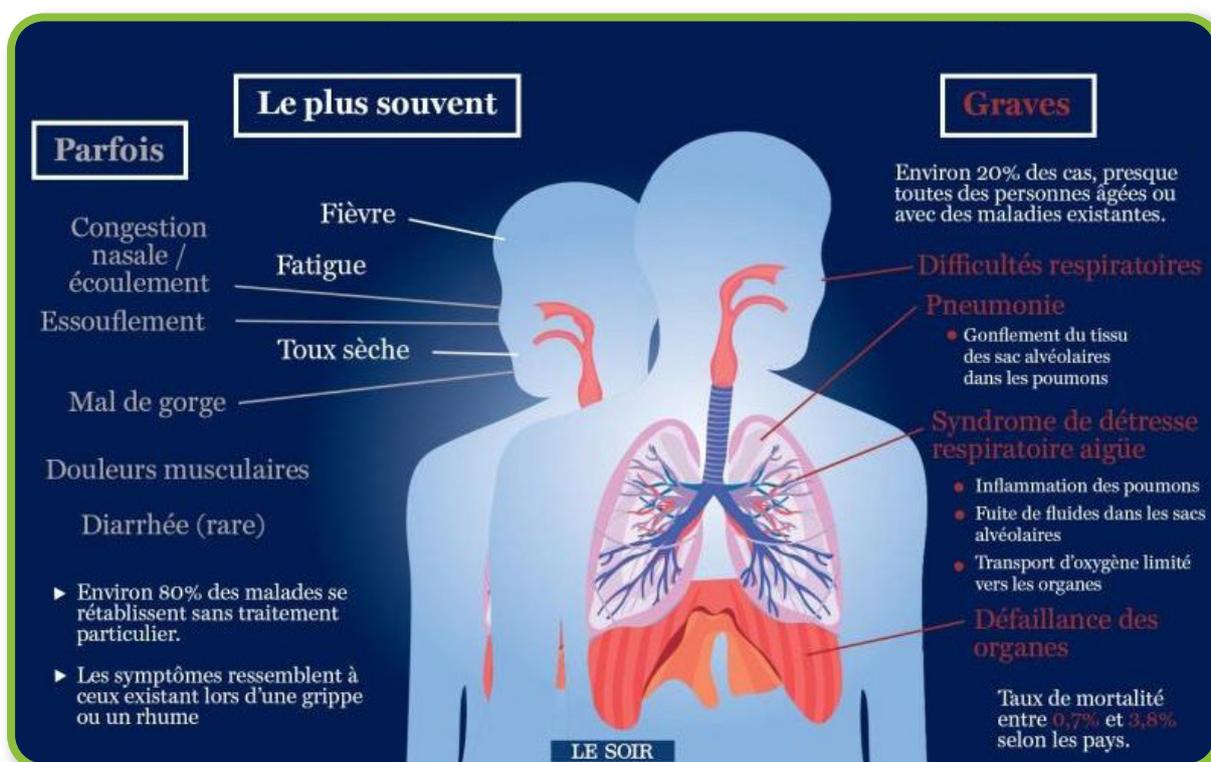
Les horaires de pause seront échelonnés pour éviter les affluences. L'espace foyer d'un CIS n'est pas utilisé par les formateurs et les stagiaires.



5 PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE D'UN STAGIAIRE OU FORMATEUR SYMPTOMATIQUE COVID-19

En présence d'un stagiaire ou formateur symptomatique (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire notamment), l'organisateur de formation veille à :

- Isoler le sapeur-pompier symptomatique dans une autre pièce et lui faire porter un masque barrière.
- En l'absence de signe de gravité, prévenir le SSSM et retour à domicile.
- En cas de signe de gravité, contacter le CODIS et demander une mise en relation avec SSSM pour définir les modalités de prise en charge.
- Après prise en charge, nettoyer et désinfecter les surfaces et les locaux.



6 NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS

Les formateurs et les stagiaires assurent le nettoyage et la désinfection des locaux, des véhicules et des matériels qu'ils utilisent.

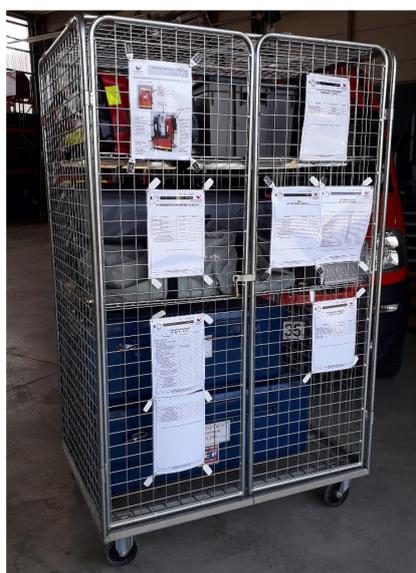
Des lots sanitaires dédiés à la formation sont mis en place. Ils sont destinés à réaliser les tâches de désinfection et de nettoyage sur les sites extérieurs et en centres de secours afin de ne pas impacter les ressources des sites d'accueil. En lien avec les responsables des sites, ces lots seront à préparer par les organisateurs en amont de la formation et à retirer auprès du centre de formation départemental. La composition de ce lot est jointe en annexe.

Le nettoyage des surfaces et des objets (matériels pédagogiques, rampes, poignées de porte ou fenêtres, interrupteurs, feutres, stylos, tables, radios...) qui sont fréquemment touchés doit être réalisé fréquemment pour éviter les risques de contamination manuportée. Au minimum, ce nettoyage est effectué avant chaque pause (soit toutes les deux heures maximum).

Avant chaque fin de journée de formation, les sols, postes de conduite, surfaces, matériels utilisés sont systématiquement nettoyés. La réalisation de ces mesures est contrôlée par l'organisateur de formation. Ces temps peuvent être décomptés au-delà du temps pédagogique.



7 GESTION DES LOTS DE FORMATION



Les services formation territorialisés et le centre de formation départemental disposent de lots pédagogiques. Ces matériels sont mis à disposition des CIS pour les FMPA ou à disposition des responsables pédagogiques pour les sessions de formation.

L'annexe 1 précise l'inventaire du lot formation COVID à disposition des responsables pédagogiques. L'annexe 2 précise les règles de nettoyage de désinfection des ARI. Des actions de décontamination des lots formations sont à mener systématiquement avant l'envoi du lot vers une autre destination.

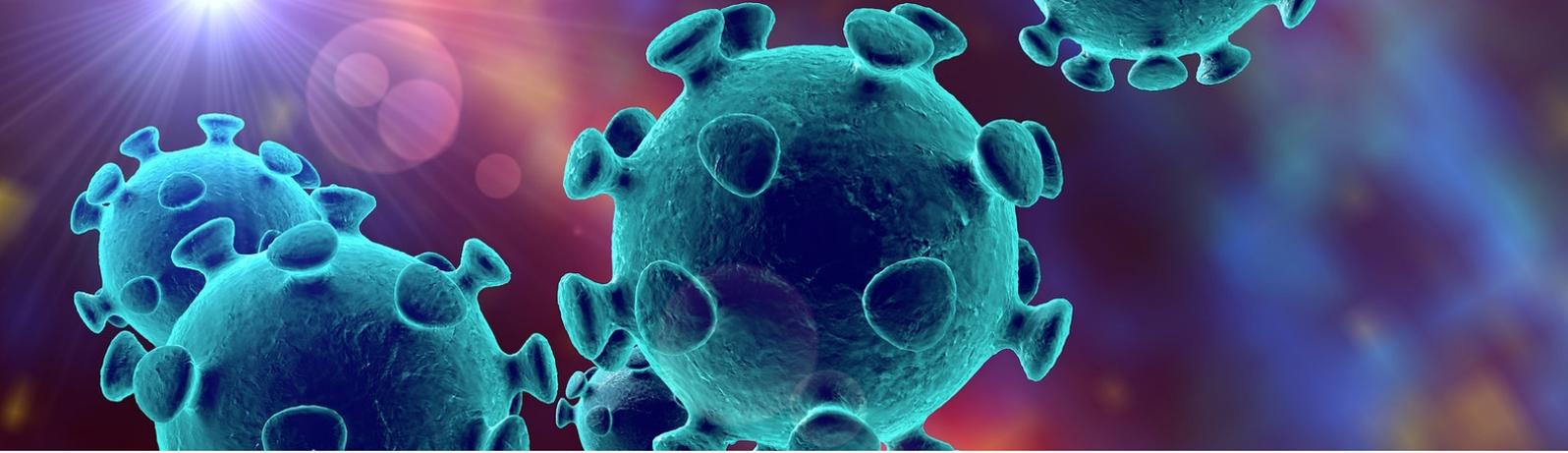
Les modalités de déplacement de ces matériels sont conservées (chaîne logistique, CIS ou service formation selon disponibilités et calendrier).

8 GESTION DE LA RESTAURATION

Pour les actions de formation programmées au calendrier départemental, la restauration des stagiaires est assurée soit par la livraison sur le site de formation soit dans un restaurant. Les mesures d'hygiène pendant la prise des repas seront conformes à la fiche « refectoire » (diffusé par la newsletter).

La prise des repas doit s'effectuer dans un volume ventilé et les mesures de distanciation sociale doivent être scrupuleusement respectées. Afin d'éviter des croisements de flux, les repas seront pris de manière privilégiée dans la salle de formation, un autre local, la remise ou à l'extérieur.





DISPOSITIONS PARTICULIERES



DISPOSITIONS PARTICULIERES

9 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR FORMATION SAP

Le port des gants nitriles et du masque barrière est obligatoire durant les mises en situation professionnelles.

Chaque fin de phase d'apprentissage pratique et de présentation de matériel fait l'objet d'une désinfection systématique :

- Des mannequins
- Du matériel d'anamnèse (thermomètre, glucomètre, moniteur multiparamétrique, brassard à pression artérielle, saturomètre)
- Du matériel technique (attelles, brancard, ...)



10 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR FORMATION INC



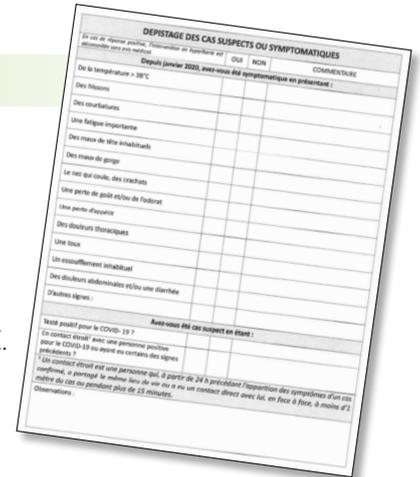
Une pièce faciale d'ARI est attribuée à un seul stagiaire. Elle ne peut pas être échangée durant une journée de formation. Seule une opération de nettoyage de la pièce faciale selon le protocole défini (Annexe 2) permet l'utilisation du masque par un autre stagiaire. Le stagiaire nettoie avec une lingette de désinfection sa pièce faciale après chaque utilisation avant un autre exercice.

Le port du masque barrière est requis durant les phases de manœuvre non capelées. Le port des gants d'attaque ou de déblai demeure obligatoire durant toutes les phases.

Dans le cadre des formations phénomènes thermiques (passage au caisson), le protocole existant est maintenu. Afin de limiter le taux d'occupation des sanitaires, le passage à la douche des stagiaires et formateurs est limité à 4 agents simultanément.

Organisation de la plongée

- Les FMPA sont limitées à 10 plongeurs maximum.
- Chaque plongeur doit remplir en début de journée l'auto-questionnaire édité par la note du 15 mai 2020 de la DGSCGC.
- Un lien avec le médecin référent plongée est réalisé si besoin.
- Les briefings et débriefings seront réalisés en extérieur.
- Les départs plongée des palanquées seront décalés.
- Supprimer les épreuves de mise en situation impliquant le contact ou l'échange d'embout.
- Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif).



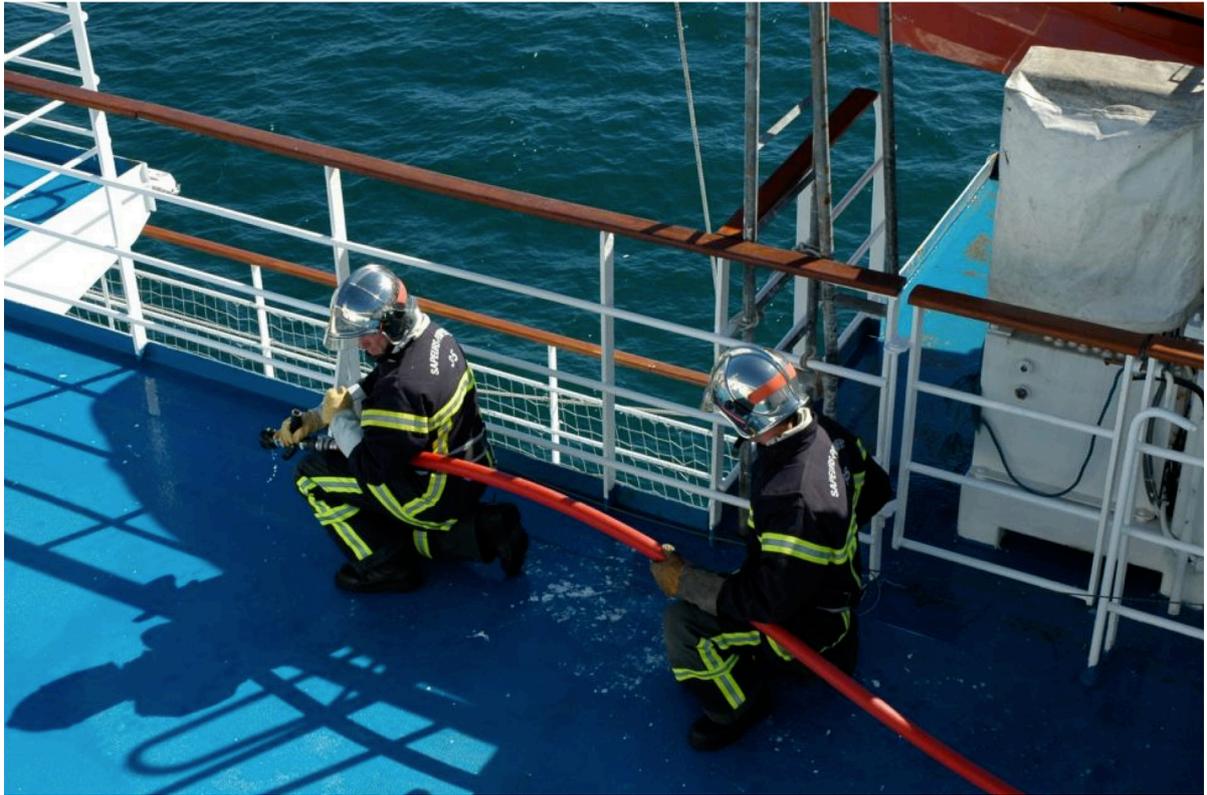
Procédure matériels

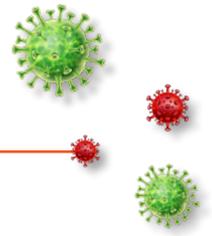
- Chaque plongeur doit avoir sa bouteille d'eau personnelle.
- Pas d'utilisation de pendeur O2 jusqu'à nouvel ordre.
- Interdire toute forme de partage de matériel : pas d'échange de prêt de masque, tuba, détendeur.
- Désinfection systématique de tous les équipements après chaque journée conforme au protocole de désinfection en vigueur.



12 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR FORMATION IBNB

- Lorsque le matériel commun IBNB est utilisé lors des phases d'apprentissage, celui-ci est systématiquement désinfecté avant d'être réutilisé par un autre stagiaire (ceinturon, MOL, déviateurs, dossard ARI).
- Les pièces faciales feront l'objet d'une attribution à la journée de formation.

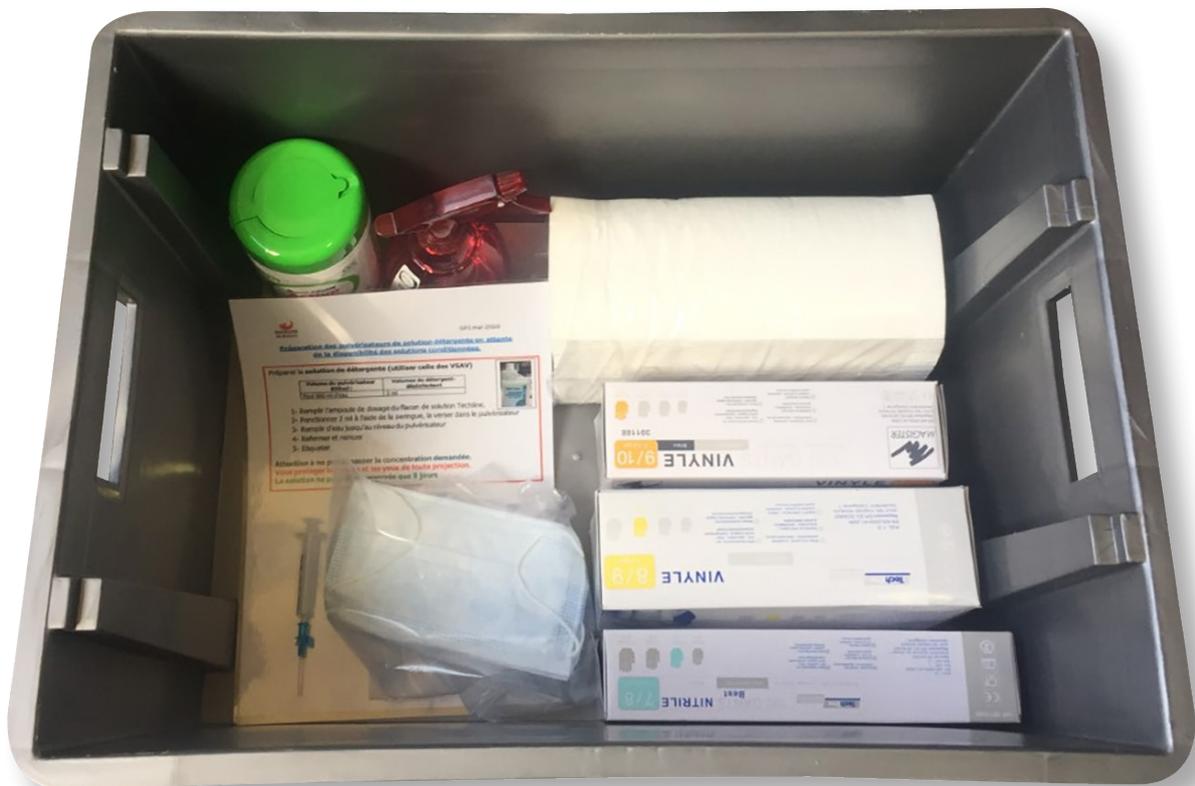


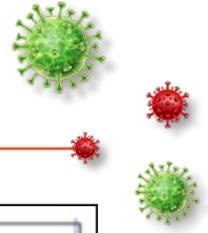


ANNEXE – 1

Composition d'un lot formation « COVID »

- 1 distributeur 300 mL de SHA
- 3 boîtes de gants taille M, L, XL
- 1 litre de produit PENTASPRAY pour nettoyage de toutes les surfaces
- 1 pulvérisateur type spray
- 1 rouleau de sacs poubelle
- 1 paquet d'essuie-main plié en V
- 2 paquets de lingettes de surface non imprégnées
- 2 boites de lingettes pour nettoyage pièce faciale ARI
- Lot de 72 masques barrières pour formateurs et stagiaires





ANNEXE - 2

Service de Santé et de Secours Médical
Pharmacie à usage intérieur



Diffusé : Tous les CSB, progressivement formations-spot

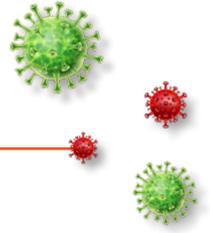
Nettoyage et désinfection des masques d'Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Ouvert (ARICO)

- Une utilisation collective des masques d'ARI est autorisée sous réserve de réaliser une opération de nettoyage entre 2 utilisateurs.
- A la fin de chaque intervention ou manœuvre, le masque d'ARICO devra être nettoyé et désinfecté suivant la procédure décrite.

RAPPEL : Le lavage des mains à l'eau et au savon est un préalable à toute opération de nettoyage et de désinfection.

<p>1.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Mettre des gants à usage unique -Nettoyer les masques à l'eau et au savon -Frotter à l'aide d'une brosse réservée à ce seul usage -Rincer à l'eau du robinet 	<p>4.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Remplir le seau rouge ou le lavabo d'un volume d'environ 8 litres d'eau du robinet -Immerger le masque pendant 2 minutes pour finir d'éliminer les résidus éventuels de solution nettoyante désinfectante
<p>2.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Préparer la solution désinfectante dans le seau rouge : 8 litres d'eau froide + 1 pression ou 1 dose 20ml de TECHLINE SANTE -Immerger le masque dans la solution et laisser tremper 20 minutes. <p><small>REMARQUE : Dans le cas d'une désinfection multiples (+ de 2 masques) vous avez la possibilité d'utiliser les bacs de désinfection des matériels à pression en ajustant le volume de solution nettoyante désinfectante (dilution à 0,25%)</small></p>	<p>5.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Egoutter le surplus d'eau -Essuyer le masque avec du papier absorbant ou des lingettes de surface Ou -Laisser sécher
<p>3.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Rincer abondamment à l'eau du robinet 	<p>6.</p>  <ul style="list-style-type: none"> -Reconditionner le masque dans un grand sachet zip propre

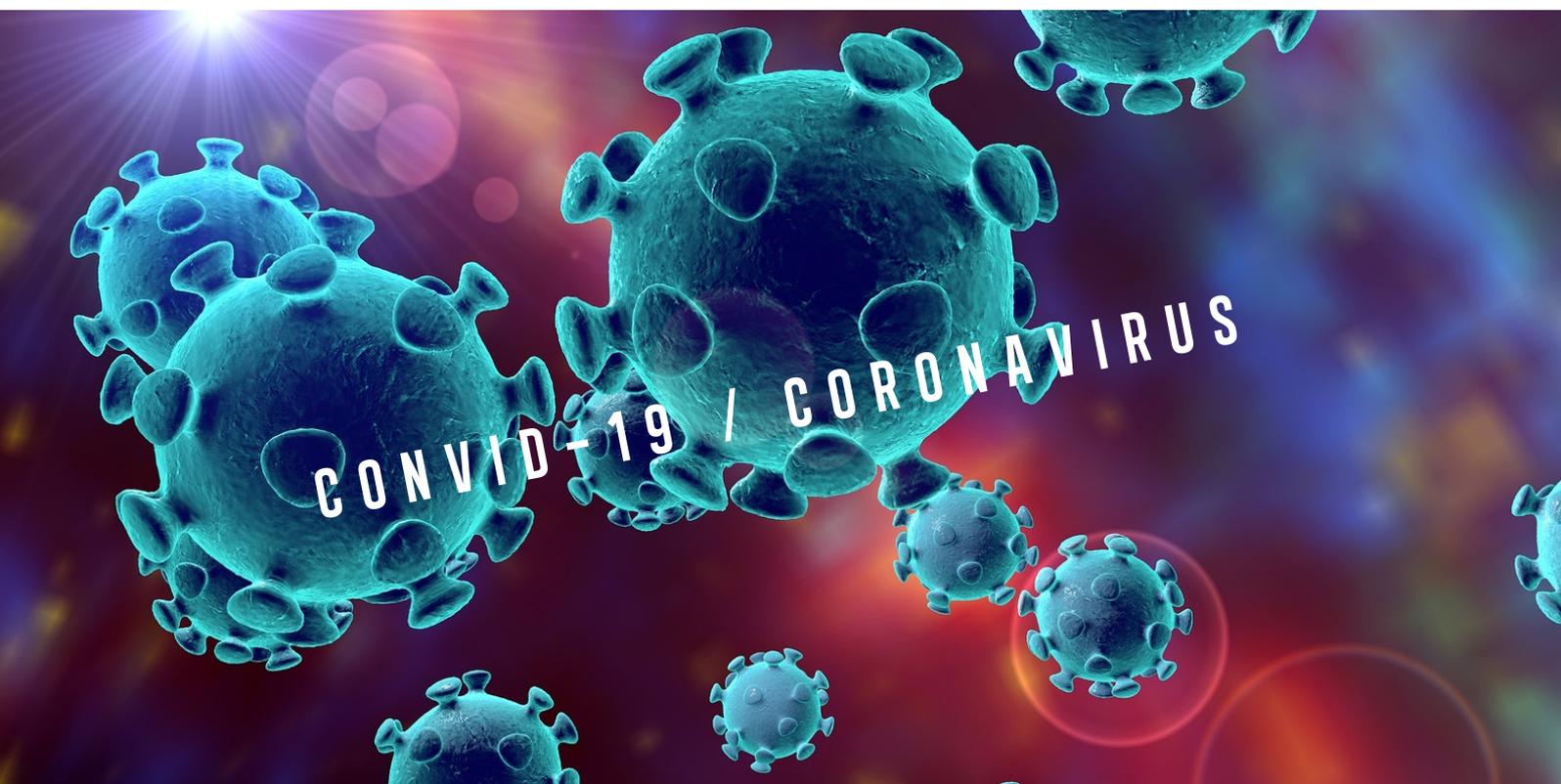
Mise à jour 01/07/2015



RÉFÉRENCES

- Protocole national de déconfinement pour assurer le santé et la sécurité des salariés (version 03 mai 2020).
- Note de service n°2020/16 du 6 mai 2020 et annexe Guide relatif aux conditions de reprise de l'activité au sein du SDIS 5 (version 04 mai 2020).

Suivez l'actualité du SDIS
liée au coronavirus sur
www.sapeurs-pompiers35.fr/coronavirus



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

2 rue du Moulin de Joué - 35700 Rennes / ☎ 02 99 87 65 43

Suivez-nous sur : SDIS35officiel     www.sapeurs-pompiers35.fr